

PLU LE MALESHERBOIS

25 janvier 2019 – Le Malesherbois

Réunion de validation du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement

Ordre du jour : Validation du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement

Participants : voir liste associée

Documents annexés : support de présentation de la réunion

Mme Dauvilliers remercie les élus de leur présence et déplore l'absence de certains services de l'Etat.

Etat initial de l'environnement

Mme Villette, Direction Départementale des Territoires du Loiret (DDT), intervient et demande si le travail du SIARCE sur les zones humides a été pris en compte. Il est expliqué que ce travail a été intégré au sein du rapport de présentation.

Mr Bouchet informe qu'un travail a pu être réalisé sur les milieux à ouvrir de l'Essonne, notamment sur le hameau de Rouville. Le SIARCE a compatibilisé environ 100 hectares de terrains pouvant potentiellement être réhabilités en milieux ouverts des zones humides.

Sur le territoire, la DDT n'a recensé aucun secteur d'information sur les sols (SIS).

Mme Villette demande que soit rajouté des éléments au sein du rapport de présentation concernant la pollution lumineuse. Il est indiqué par Mme Ruet Roumazeilles que le volet pollution lumineuse a été intégré à l'état initial de l'environnement mais n'a pas été intégré au power point support de la présente réunion. Il est à noter que des initiatives pour réduire l'impact de l'éclairage urbains ont été prises par les communes de Coudray et de Malesherbes (mise en place d'horloge pour un temps d'éclairage réduit, technologie par L.E.D. ...). Il est indiqué que les L.E.D. peuvent avoir un impact négatif sur la faune.

Concernant l'éolien, le territoire ne subit pas encore la pression de projets éoliens. La zone d'entraînement des hélicoptères de l'armée sur Le Malesherbois est une contrainte non négligeable. Selon Mme Le maire une zone favorable à l'éolien est recensée sur Mainvilliers.

L'eau potable est un sujet prédominant sur le territoire. Les recherches sont en cours pour trouver une nouvelle ressource. Une nouvelle ressource sur Mainvilliers serait préférée à celle de Coudray.

Diagnostic territorial

Mme Villette questionne les élus et le bureau d'études sur la croissance démographique projetée. Il est expliqué qu'aucun objectif précis n'a été fixé pour le moment. Les ateliers prévus courant février et mars permettront de travailler sur ce choix.

Concernant les logements vacants, le PLH étant en cours, il est prévu un recensement précis en lien avec les données de la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques).

Mme Villette demande si un travail sur les résidences secondaires a été prévu. Mme Berthelot explique que la commune a mis en place une taxe sur les logements vacants. Parallèlement, il a été observé une baisse des résidences secondaires.

La problématique des exploitations agricoles et des demandes éventuelles de changement de destination est mise en avant. Mme Ruet-Roumazeilles explique que les projets seront pris en compte par exploitation du travail de recensement de la chambre d'agriculture. Il est précisé que les changements de destination inscrits au PLU, seront étudiés par la CDPENAF (commission départementale de la

préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) au moment du permis de construire. Son avis est conforme.

Mme Villette demande si un recensement des friches industrielles a été réalisé. Mme Le Maire explique que oui, d'autant plus que la collectivité se doit de les recenser afin d'envisager leur renouvellement et leur reprise avant de vouloir s'étendre au-delà du tissu déjà bâti.

Concernant les déplacements, Mme Le Maire intervient et déplore le manque d'engagement de la part des collectivités même si la volonté est présente. L'objectif serait qu'à l'échelle du Pays un diagnostic soit réalisé dans un premier temps. Dans un second temps, un plan de déplacements pourrait être envisagé, ce, avant la mise en place d'une plateforme de la mobilité. Cela permettrait d'avoir un poids face à la région Centre-Val de Loire mais surtout face à la Région Ile-de-France.

Il est rappelé que la majorité de la population captive venant de l'Ile-de-France est non motorisée et il est difficile d'habiter au sein de Manchecourt ou Coudray (futur écoquartier) sans avoir une voiture pour permettre de se déplacer.

Mme Berthelot et Mme Le Maire indiquent que Le Malesherbois doit tirer profit de sa reconnaissance en tant que « Territoire d'industrie ». Une réunion est d'ailleurs prévue avec l'agglomération Montargoise, qui est également « Territoire d'industrie ».

Mme Villette demande que soit rajouté au rapport de présentation des éléments sur les réseaux numériques. Il est indiqué que le déploiement de la THD Radio est prévu sur les communes les plus handicapées, Mainvilliers vient d'inaugurer son premier mat. De la même manière il est prévu que le volet touristique, notamment en termes de capacité d'hébergement, soit complété.

Pour conclure, il est indiqué qu'une réunion des secrétaires de mairies est prévue pour les informer sur le PLU afin de bien communiquer aux administrés.

